Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 6 (1897)
Heft: 33

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 33.

Basel, den 14. August 1897. Bâle, le 14 Août 1897.

Erscheint Samstags.

Abonnement:
Für die Schweiz:
Zwölf Monate . Fr. 5.—
Sechs Monate . Fr. 3.—
Drei Monate . Fr. 2.—
Für das Ausland:
Zwölf Monate . Fr. 7.50
Sechs Monate . Fr. 4.50
Drei Monate . Fr. 3.—
Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
20 Cts. per 1 spalt. Petitzeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen die Hälfte.

Paraissant le Samedi.

Abonnements:
Pour la Suisse:
Douze mois . . . Fr. 5.—
Six mois . . . Fr. 3.—
Trois mois . . . Fr. 2.—
Pour l'Etranger:
Douze mois . . . Fr. 7.50
Six mois . . . Fr. 4.50
Trois mois . . . Fr. 3.—
Aux Sociétaires gratuitement.

Annonces:
20 Cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais pour répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent moitié prix.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins.

6. Jahrgang | 6me Année

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel ✳ TÉLÈPHONE 2406 ✳ Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

Todes-Anzeige.

Mit tiefem Bedauern erhalten wir die Nachricht, dass unser Mitglied

Herr Franz Xaver Borsinger

Besitzer des Hotel Blume in Baden

am 8. August im Alter von 50 Jahren an einem Schlaganfall gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:

Der Präsident:

J. Tschumi.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

	Fremdenbetten Lits de Maître
1. Frau Wwe. J. Marbach, Hotel Bären, Bern	50
2. Mr. Henri Amsler, Hôtel des Familles, Vevey	35
3. Familie Egger, Hotels Victoria, Gemmi, Bären, Kandersteg	180
4. Mr. Jules Glukher-Gaberel, Hôtel du Faucon, Neuchâtel	30
5. Herr Georg Dieterle, Hotel Baslerhof, Basel	56
6. Familie Stifler, Hotel Brosi, Klosters	74
7. G. Peter's Erben, Hotel Petersburg, St. Moritz-Dorf	60
8. Herr J. Müller, Hotel Julierhof, Campfér	75
9. Mr. F. Landry-Staehlin, Hôtel de la Couronne, La Comballaz s. Aigle	72
10. Herr Emil Gurtner, Hotel Wildstrubel, Adelboden	140

A NOS HONORABLES LECTEURS.

Avec ce numéro, „l'Hôtel-Revue" paraît en en format agrandi. C'est la seconde fois que le fait se produit depuis les six ans d'existence de notre journal, et c'est assurément un signe réjouissant du développement qu'il a pris.

Bien que l'usage ne soit pas de donner un aussi grand format à des feuilles spéciales, qui risquent de perdre ainsi leur caractère, et qu'il soit moins habituel encore d'opérer un changement de cette nature au milieu de l'année, le fait prouve que des circonstances impérieuses l'ont rendu nécessaire soit au point de vue technique, soit au point de vue rédactionnel. A vrai dire, ce sont nos clients d'annonces qui ont surtout cette amélioration sur la conscience. Et pourquoi ne ferait-on pas un sacrifice en leur faveur? Ce sont eux qui, en général, assurent l'existence des journaux. „L'Hôtel-Revue", en tant qu'organe et propriété de la Société Suisse des Hôteliers pourrait exister sans eux, mais cela s'appellerait monter sur ses grands chevaux, si nous voudrions nous placer à ce point de vue.

Notre feuille est mise sous presse tous les vendredis, à midi, et, ordinairement, à la dernière heure arrivent une telle masse d'annonces qu'on a peine à se tirer d'affaire. Faire un supplément! C'est bientôt dit, mais la plupart de nos clients veulent insérer leurs annonces dans le corps du journal. Difficulté *technique!* Puis on se demande s'il y a suffisamment de texte pour un supplément. Parfois oui, en général non. Difficulté *rédactionnelle!* — Pauvre rédaction! entendons-nous dire. Pas si pauvre qu'il semble. En effet, si nous préparons régulièrement du texte en suffisance pour un supplément et que nous le fassions composer, il y a cent à parier contre un que ce supplément n'est pas nécessaire et qu'une grande partie de la matière a perdu son actualité pour le prochain numéro.

Au reste, nous pouvons bien avouer qu'après un certain nombre d'années où certaines questions professionnelles brûlantes ont été traitées jusqu'à épuisement, la rédaction d'une feuille spéciale, dont la tendance doit se mouvoir dans des limites déterminées, est obligée souvent de se creuser la tête pour trouver le sujet d'un article de fonds. En effet, le concours des autres est pour ainsi dire nul.

Il existe peu de journaux spéciaux où la rédaction doive, autant que chez nous, compter sur elle-même. Le rédacteur est forcé de lire sur les quatre murs de son bureau ce qui se passe dans le monde. Il doit représenter et défendre les intérêts d'une grande corporation, il doit combler des vides dont il soupçonne à peine l'existence.

Pour l'un, le rédacteur doit découvrir lui-même où le soulier le blesse, un autre a-t-il rebaptisé son hôtel, établi la lumière électrique ou fait une installation nouvelle, il veut que cela soit imprimé, mais, quant à le faire savoir à la rédaction, absolument pas. Si, pour user d'une métaphore, cette dernière jette une allumette enflammée dans un tonneau de poudre: Ah! pense-t-elle, l'un ou l'autre va sortir de sa torpeur, saisir la plume et sermoner la rédaction! Rien, le calme règne sur toutes les sommets. Voilà nos correspondants, voilà ceux qui désirent la publication de chaque vétille; peu leur importe d'où cela vient, un rédacteur doit tout savoir; c'est pour cela qu'il est rédacteur.

Nous nous sommes laissés entraîner à une jérémiade qui pourrait nous susciter l'apparence que nous sommes là tranquilles, entre nos quatre murs, sans direction et sans vie. Grâce à Dieu, ce n'est pourtant pas le cas; mais si quelqu'un prend à cœur ce que nous venons de dire, tant mieux; il ne peut qu'être agréable de lire de temps en temps le produit d'une autre plume et les idées font naître les idées.

L'augmentation de notre journal nous facilitera un travail mieux réglé, une meilleure distribution du texte; le système des suppléments irréguliers prendra fin et nous pourrons cependant offrir à nos lecteurs une matière suffisante. Nos clients nous sauront gré d'avoir mis fin à leurs réclamations incessantes. Enfin, ajoutons pour nos abonnés que le prix d'abonnement reste le même.

Souvenirs de voyage.

Toutes les fois que nous lisons dans les journaux quotidiens le compte rendu de la réunion d'une société d'ouvriers ou d'une corporation professionnelle, dans le but d'arrêter les mesures propres à réaliser une amélioration physique ou sociale, l'idée nous vient que, depuis très longtemps, nos hôteliers s'efforcent d'atteindre ce but. Chacun d'eux est persuadé qu'il laisse dans l'hôtellerie des défauts qu'il faudrait travailler à guérir; chacun voudrait les savoir extirpés, mais c'est *aux autres* à commencer. Cela provient surtout d'inconvénients de nature plutôt locale et qui varient beaucoup suivant les circonstances et les usages particuliers à chaque endroit. Son voyage de cette année dans les centres principaux d'étrangers de la Suisse a donné l'occasion à l'auteur de ces lignes d'entendre beaucoup de plaintes, de découvrir maint défauts, dont il vaut la peine de parler publiquement.

A Genève, par exemple, il est admis que ce que nous appelons, en terme de voyage, des étrangers trouvent le logement et l'entretien dans des maisons particulières, sans que les propriétaires de ces pensions aient à payer à l'Etat aucune espèce de rétribution, de patente, etc. Il va de soi que ces gens peuvent travailler à meilleur compte que les tenanciers d'hôtels ou de pensions concessionnés et ont ainsi une assez nombreuse clientèle. Ceux qui en souffrent sont moins les hôtels que les nombreuses pensions de famille payant patente et aussi les petits hôtels qui existent à Genève. En raison de leurs conditions modestes, ils ne parviennent pas à réagir contre cet inconvénient qui lèse directement leurs intérêts, ou bien ils n'osent pas faire les démarches nécessaires pour y mettre fin, parce qu'ils prévoient un insuccès. Ce serait là une occasion où l'esprit d'union et de solidarité pourrait obtenir quelque résultat, surtout si chacun devait prêter à l'œuvre sa signature ou son appui moral, sans avoir précisément à en retirer un avantage commercial ou personnel.

En Valais on trouve que ce n'est pas agir en collègues et répondre à la devise: „vivre et faire vivre" que d'y envoyer des rives du Léman des touristes d'un jour munis de papiers ou de sacs bien garnis. Comme si, en Valais, on ne pouvait pas avoir ni poulet, ni viande, ni mets froids. On découpe partout et ce que nous disons ici n'est pas un propos en l'air; nos collègues du Valais trouvent qu'ils sont nés pour quelque chose de mieux que de balayer dans leurs établissements ou tout autour des débris de volailles, des peaux de salamis soigneusement enveloppées et des écorces d'oranges. C'est tout à fait juste.

Ce serait fournir une très grande preuve d'amour de son prochain, surtout à des collègues, que de donner aux excursionnistes qui demandent ou ne demandent pas des provisions l'assurance qu'on ne risque pas de mourir de faim, même en Valais.

On lisait récemment dans un journal hebdomadaire des montagnes du Harz une annonce qui demandait un „courtier d'étrangers" connaissant bien son métier. A Bâle, notre ville de millionnaires, on est plus avancé, on „élève" ces courtiers. Cela coûte bien quelques „pièces" et quelques „chopes", mais on en est recompensé.

Autrefois, on parlait beaucoup de l'attitude réservée des conducteurs de trains allemands. Depuis quelque temps elle s'est manifestement améliorée, surtout dans les trains qui du grand-duché de Bade ou de l'Alsace arrivent à Bâle. Aujourd'hui le conducteur, en contrôlant ou en retirant les billets demande poliment au voyageur avant l'arrivée à Bâle: „Avez-vous déjà fait le choix d'un hôtel? — Oui, l'hôtel X. — C'est dommage, car je vous aurais recommandé l'hôtel Z. — L'hôtel X n'est-il pas bon?... Sans doute, mais...," etc. — C'est l'„éducation" qui fait tout cela. Les cochers, les portefaix, tous ceux qui se laissent „éduquer" en tirent profit. Il y a quelques années, lorsque le mouvement des étrangers était encore à ses débuts, on entendait beaucoup parler de cette éducation pleine de „graisse" et il en résulte également qu'à Bâle celui-là est un novice qui „éduque" ses „courtiers d'étrangers" d'après le système „européen".

De la belle Engadine on peut raconter aussi des choses qui ne sont pas fin de siècle. Là-bas les conducteurs et les cochers sont à la merci de MM. les concierges. Il arrive assez souvent qu'ils font au cocher un prix de beaucoup inférieur à celui que paie effectivement l'étranger. Si le cocher s'étonne, on lui dit que les étrangers ne veulent pas payer davantage. Un jour un touriste qui engageait son automédon à presser l'allure de son véhicule, reçut cette réponse: „Dites donc, nous allons assez vite pour le prix que vous avez payé." Tête du client! Ici encore, il faudrait certainement l'intervention opportune de l'hôtelier pour mettre, une fois pour toutes, un terme à cet abus. Pourquoi l'étranger ne peut-il pas commander une voiture au bureau de l'hôtel et la payer aussi là? Ce serait à coup sûr plus convenable et cela inspirerait plus de confiance que l'autre manière de faire. Ceci ne signifie aucunement que l'étranger coure, partout dans l'Engadine, le danger d'être exploité comme il vient d'être dit. Comme partout, il y a aussi des portiers qui remplissent consciencieusement leur emploi. Mais une place de concierge dans l'Engadine doit être très enviable au point de vue du gain.

Une plainte qui ne s'élève pas isolément, mais en beaucoup d'endroits, est celle-ci: Aujourd'hui les petits hôtels ne font plus de concurrence aux grands, tout au contraire. Nous n'avons pas pu admettre cette plainte comme si justifiée, surtout depuis le jour où un de nos grands hôteliers, placé presque à la tête de tous les hôtels suisses par le nom des lits disponibles nous déclara sans détour que dans une aussi grosse affaire, certaines circonstances ne permettent pas de maintenir les prix au rang de la maison pendant toute l'année ou toute la saison. „Si au mois de mai, par exemple, nous dit notre interlocuteur, j'ai avec moi mon armée d'employés, je ne puis me contenter de les voir se croiser les bras et se livrer, en bouche béante, à des études philosophiques. Je dois chercher à les occuper et jusqu'à présent je n'ai pas trouvé d'autre moyen que d'amener la vie dans la maison par des prix réduits."

La réduction des prix est à coup sûr une notion extensive, mais nous devons cependant avouer que cette déclaration peut être invoquée contre la sus-dite plainte comme une circonstance atténuante, mais seulement si cette réduction des prix est modérée.

Il est au pouvoir des hôteliers de chaque contrée d'opposer une certaine digue au ravalement des prix que, parsuite de la concurrence d'enhaut, les petites maisons poussent souvent jusqu'à l'extrême, au ridicule. A ce point de vue les hôteliers du Valais paraissent avoir ouvert la voie, car ils pris la résolution louable, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, de fixer dès l'an prochain le prix minimum de la pension à 5 francs *sans* chambre. On obtient beaucoup en agissant d'un commun accord, toutefois à la condition de voir plus loin que le bout de son nez ou la porte de sa maison.

Die Reisefirmen und Annoncenbettler.

(Korrespondenz).

Es ist kein erfreuliches Zeichen, dass wir in jüngster Zeit wieder der polypenartigen Gebahrung sogen. „Reisefirmen" begegnen, die bereit sind, das was unser Hotelier etwa verdient, zum Voraus für sich in ihre schützenden Fangarme zu nehmen ohne jedes Risiko! — Ein unverschämtes Vorgehen, wie es seitens dieser Gilde wieder erfolgt, ist geeignet, die Gesamtheit der schweiz. Hoteliers zu berechtigtem Aufsehen zu mahnen und jenen Leuten, samt dem frech überwuchernden Inseratenbettel einmal gehörig auf die Finger zu klopfen!

Möchten doch endlich einmal die Kardinalfragen richtig erwogen und zur Diskussion gestellt werden:

1. Reist das Publikum jenen Reisefirmen und den Annoncen zu Liebe, oder nicht vielmehr, um sich zu erholen, um unsere Bergluft zu atmen, vom Geschäfts-, Sports- und fashionablen Modegang loszukommen und als ein Mensch die ewig wahren Schönheiten des Hochgebirges mit seinen Seen, Firnen, Gletschern und Alpen zu geniessen?

2. Sind unsere schweizerischen Hoteliers da, um jenen Vampyren als Ausbeutungsobjekt zu dienen?

Ein steigendes Mass von Abhängigkeit diesen Firmen gegenüber ist der schweizerischen Hotellerie unwürdig! Diese steht auf sich selbst, ist selbst gemacht und hat nach keiner Richtung einen Konkurrenzkampf zu scheuen. Die Zumutungen aber, die sowohl von den Reiseals den fremden Annoncenfirmen an die Hotels gestellt werden, sind einfach nachgerade unerträglich geworden. Heisst das nicht den Brunnen verschütten, aus dem diese Leute doch Wasser schöpfen wollen? Soll denn wirklich der Schweizer immer Söldner bleiben, auch jetzt noch, nachdem das „Reislaufen" längst verboten ist? Leider besteht der Heerbann immer noch, aber nur zu Gunsten fremder kapitalistischer Ausbeutung! Kein Blut fliesst mehr, dafür aber eine unversiegbare sichere Geldquelle vom Wohlstande des Hochlandes hinunter, gegraben durch den Missbrauch am schweizerischen Fleisse und an schweizerischer Tüchtigkeit!